



## ORDRE DU JOUR

### SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2020

Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour

Première période de questions

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2020

#### **1. Commission du Développement économique, des Finances et de la Vérification financière – Normand Déragon**

- 1.1 Rapport du président
- 1.2 Avis de motion et dépôt du règlement 722-20-01 concernant la taxation
- 1.3 Annulation des frais d'intérêts – Taxes municipales 2020
- 1.4 Appui à la demande de modification du taux de % offert aux municipalités par le Programme d'emplois d'été Canada
- 1.5 Correspondance

#### **2. Commission de la sécurité publique et civile – Marie-Eve Brin**

- 2.1 Rapport de la présidente
- 2.2 Autorisation de remboursement à Ralph Gilman – Achat d'une porte pour le centre d'entraînement
- 2.3 Adoption du rapport annuel - Schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie
- 2.4 Suspension d'obligations du SSI découlant du schéma de couverture de risques
- 2.5 Demande d'éligibilité à la Prestation canadienne d'urgence
- 2.6 Correspondance

#### **3. Commission de la Gestion des eaux – Marie-Eve Brin**

- 3.1 Rapport de la présidente
- 3.2 Autorisation de paiement – Aquatech – Frais d'exploitation - Avril 2020
- 3.3 Autorisation de paiement – Construction Deric Inc. - Passerelle (usine filtration)
- 3.4 Octroi d'un mandat - Eurofins Environex – Analyse en laboratoire
- 3.5 Entente intermunicipale avec Stanbridge Station – Eaux usées
- 3.6 Entente intermunicipale avec Stanbridge Station – Eau potable
- 3.7 Entente intermunicipale avec Canton de Bedford – Eaux potable et usée
- 3.8 Correspondance

#### **4. Commission des Loisirs, Culture et Vie Communautaire – Mona Beaulac**

- 4.1 Rapport de la présidente
- 4.2 Demande de subvention – Hockey Mineur District de Bedford – 2019-2020
- 4.3 Soirée Hommage aux Bénévoles 2020 - Centre d'Action Bénévole de Bedford et Environ
- 4.4 Ajustement des salaires Camp de Jour 2020 - Loisirs de Bedford
- 4.5 Correspondance
  - a) Remerciement des Alcooliques Anonymes
  - b) Invitation Partage Résultats Diagnostic-Est TRCAM
  - c) Fonds de développement des capacités communautaires LGBTQ2

## **5. Commission de l'Office d'Habitation Brome-Missisquoi – Chantal Fontaine**

- 5.1 Rapport de la présidente
- 5.2 Autorisation de paiement de la contribution annuelle OH-BM
- 5.3 Correspondance

## **6. Commission des matières résiduelles – Mona Beaulac**

- 6.1 Rapport de la présidente
- 6.2 Correspondance
  - a) Procès-verbal du 11 fév 20 RIGMRBM vf

## **7. Commission de l'urbanisme – Chantal Fontaine**

- 7.1 Rapport de la présidente
- 7.2 Recommandations du CCU - PIIA
- 7.3 Modification de procédure d'adoption de la demande de PPCMOI au 47 av. des Pins
- 7.4 Modification de procédure d'adoption de la demande de PPCMOI au 9 rue de la Rivière
- 7.5 Analyse des stationnements – 110 rue Rivière
- 7.6 Octroi de mandat et autorisation de signature - Acquisition du lot 6 300 563 rue Champagne
- 7.7 Correspondance
  - a) Rapport mensuel Permis émis Mars 2020

## **8. Commission des travaux publics – Daniel Audette**

- 8.1 Rapport du président
- 8.2 Autorisation de paiement - Entretien et service d'horticulture pour 2020
- 8.3 Correspondance

## **9. Autorisation de paiement des comptes mensuels réguliers et réglementaires**

### **Varia**

- Autorisation de paiement – Divex Marine – Inspection de la conduite d'eau brute
- Demande d'autorisation d'un food truck – La Coulée Suisse
- Achat et installation de compteurs d'eau – Les compteurs d'Eau du Québec

Deuxième période de questions

Clôture de la séance régulière



**PROCÈS-VERBAL** d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Bedford, tenue à huis clos par vidéoconférence, le mardi le 7 avril 2020, à 18h00.

Sont présents :

Mme et MM. les conseillers/conseillères :

Daniel Audette	Marie-Pier Tougas
Chantal Fontaine	Normand Déragon
Marie-Eve Brin	Mona Beaulac

Tous membres dudit conseil et formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Yves Lévesque.

Sont également présents : Guy Coulombe, directeur général et secrétaire-trésorier et Gisèle Messier, adjointe au greffe

20-04-109

**Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour**

Proposé par la conseillère Mona Beaulac  
Appuyé par le conseiller Normand Déragon

Que ce conseil ouvre la séance et adopte l'ordre du jour tel que soumis avec l'ajournement du point 7.4 – Modification de procédure de la demande de PPCMOI au 9 rue Rivière.

ADOPTÉE

20-04-110

**Une première période de questions a été tenue telle que requise par la loi.**

La rencontre étant à huis clos tel que le permet l'arrêté 2020-004 du 15 mars 2020 pris par la ministre de la Santé et des Services sociaux, la première période de question n'a pas lieu.

20-04-111

**Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2020**

Proposé par le conseiller Daniel Audette  
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que ce conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2020.

ADOPTÉE

20-04-112

**Avis de motion et dépôt du règlement 722-20-01 concernant la taxation 2020**

Le projet de règlement 722-20-01 est déposé.

La conseillère Chantal Fontaine donne un avis de motion qu'elle, ou en son absence un autre conseiller, présentera, à la prochaine séance ou toute séance ultérieure de ce conseil, le règlement 722-20-01 décrétant l'imposition des taxes et compensations des différents services pour l'exercice financier 2020.

ADOPTÉE

20-04-113

**Annulation des frais d'intérêts – Taxes municipales 2020**

Considérant que le Règlement 722-20 décrétant l'imposition des taxes et compensations des différents services pour l'exercice financier 2020 prévoit à l'article 40 que le taux d'intérêt applicable à toute somme due à la Ville de Bedford est fixé à

20-04-113  
(suite)

un intérêt au taux annuel de 15%, soit 1¼% par mois ;

Considérant que l'article 481 de la Loi sur les cités et autorise la Ville de Bedford à décréter par résolution un taux différent que celui prévu ;

Considérant la situation de plusieurs citoyens et citoyennes qui pourrait devenir précaire en raison du COVID-19 et les consignes édictées par le gouvernement du Québec dans les derniers jours, la Ville désire venir en aide à ses contribuables en diminuant le taux d'intérêt applicable aux nouvelles créances régulières qui lui est dû depuis le 16 mars 2020 ;

Considérant qu'avec les informations disponibles cette situation précaire pourrait s'être résorbée à l'échéance de taxes du 14 juillet 2020 ;

Considérant qu'il n'y a pas lieu d'appliquer un taux d'intérêt réduit sur les arrérages de taxes comptabilisés avant le 16 mars 2020.

Proposé par la conseillère Mona Beaulac  
Appuyé par la conseillère Marie-Eve Brin

Que le taux d'intérêt applicable sur les nouvelles créances dues à la Ville de Bedford entre le 16 mars et le 14 juillet 2020 soit établi 0% par année ;

Que le taux d'intérêt annuel de 15%, soit 1¼% par mois, s'applique toujours aux arrérages de taxes comptabilisés avant le 16 mars 2020.

ADOPTÉE

20-04-114

**Appui à la demande de modification du taux de pourcentage offert aux municipalités par le Programme d'emplois d'été Canada**

Considérant que le programme Emplois d'été Canada offre une contribution financière aux employeurs afin de créer des emplois d'été intéressants pour des jeunes âgés de 15 et 30 ans, tout en renforçant les économies et les collectivités locales ;

Considérant que ce programme est en vigueur depuis fort longtemps et que le pourcentage de subvention pouvant être accordé aux municipalités est le même depuis le début de ce programme ;

Considérant que les organismes sans but lucratif peuvent recevoir un financement allant jusqu'à 100% du salaire horaire minimum ;

Considérant que le Gouvernement du Canada reconnaît les municipalités enregistrées comme des donataires reconnus.

Proposé par le conseiller Normand Déragon  
Appuyé par la conseillère Marie-Eve Brin

Que ce conseil demande au Gouvernement du Canada une augmentation du pourcentage de financement pour le programme Emploi d'été Canada afin que les municipalités soient admissibles à recevoir le même pourcentage de financement que les organismes sans but lucratif ;

Que la Ville de Bedford demande l'appui de toutes les MRC et toutes les municipalités du Québec ;

Que la Ville de Bedford demande l'appui de la FQM ;

Que ce conseil demande aux MRC et aux municipalités de transmettre leur appui à la présente demande au député fédéral de leur circonscription.

ADOPTÉE

20-04-115

**Autorisation de remboursement à Ralph Gilman – Achat d'une porte pour le centre d'entraînement**

Proposé par le conseiller Daniel Audette  
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que ce conseil autorise le remboursement à Ralph Gilman d'un montant de 9 498,21\$ représentant les frais d'achat et de douanes pour l'achat d'une porte de simulateur de d'entrée forcée pour le centre de formation des pompiers.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

20-04-116

**Adoption du rapport annuel 2019 - An 3 – Schéma RÉVISÉ de couverture de risques en sécurité incendie**

Considérant que le schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Brome-Missisquoi est entré en vigueur le 1er juillet 2016 ;

Considérant que chaque municipalité doit produire un rapport annuel, tel que prescrit par l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie ;

Considérant que pour faciliter la rédaction et la compilation de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie, un fichier Excel a été élaboré. Ce fichier comporte cinq (5) onglets soit : Page titre, Sommaire, IP (indicateur de performance), PMO (plan de mise en œuvre) et Graphique (indicateur de performance sous forme de graphique) ;

Considérant que le rapport annuel 2019 - An 3 a été complété par le directeur du service de sécurité incendie de la Ville de Bedford ;

Considérant que la Ville de Bedford a pris connaissance du rapport d'activités annuelles 2019 pour l'An 3.

Proposé par la conseillère Marie-Eve Brin  
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que la Ville de Bedford adopte le rapport d'activités annuel 2019 - An 3 en lien avec le Schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie et autorise à le transmettre à la MRC de Brome-Missisquoi. Cette dernière consolidera l'ensemble des rapports annuels des municipalités de la MRC Brome-Missisquoi et le transmettra par la suite au ministère de la Sécurité publique.

ADOPTÉE

20-04-117

**Suspension de certaines obligations du Service de sécurité incendie découlant du schéma de couverture de risques incendie – Force de frappe**

Considérant que le schéma de couverture de risques incendie prévoit des mesures relatives à la force de frappe que le Service de sécurité incendie doit respecter ;

Considérant les circonstances entourant la pandémie de la COVID-19 ;

Considérant que les effectifs pompiers pourraient être grandement affectés et ne pas être en mesure de répondre aux actions 28 et 29 du schéma de couverture de risques incendie en ce qui a trait à la force de frappe.

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas  
Appuyé par la conseillère Marie-Eve Brin

20-04-117  
(suite)

Que ce conseil consente à suspendre jusqu'à nouvel ordre les obligations de la Ville relatives aux actions 28 et 29 découlant du schéma de couverture de risques incendie.

ADOPTÉE

20-04-118

**Autorisation de paiement – Aquatech – Frais d'exploitation - Avril 2020**

Considérant l'octroi d'un mandat à la firme Aquatech pour l'exploitation des usines de filtration et d'épuration pour une période de 5 ans soit jusqu'au 31 mars 2025 ;

Considérant que tenant compte de la situation actuelle avec le COVID-19 ainsi que de l'incertitude créée par cette crise sans précédent, la firme Aquatech a soumis à l'avance la facture représentant les frais d'exploitation du mois d'avril ;

Considérant que le paiement de ladite facture d'avril permettrait à Aquatech, en cas de détérioration de la situation, de continuer d'assurer le paiement des salaires du personnel en cas où les services administratifs de la Ville seraient affectés par les restrictions imposées par les autorités dues au COVID-19 et donc dans l'impossibilité d'effectuer les paiements mensuels.

Proposé par la conseillère Marie-Eve Brin  
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que ce conseil autorise le paiement à la firme Aquatech, d'un montant de 21 201\$ incluant les taxes, et ce, représentant les frais d'exploitation des usines de filtration et d'épuration pour le mois d'avril 2020.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

20-04-119

**Autorisation de paiement Construction Deric Inc. – Passerelle de l'usine de filtration**

Considérant l'octroi d'un contrat fait à Construction Deric Inc. pour la fabrication et l'installation d'une passerelle au-dessus des bassins de décantation pour un montant de 101 568,92\$ incluant les taxes, et ce, en vertu de la résolution 19-05-214 ;

Considérant l'octroi d'un contrat fait à Construction Deric Inc. pour la réfection du balcon servant à la livraison du chlore et pour les travaux correctifs au quai de déchargement de l'usine de filtration pour un montant de 23 308,88\$ incluant les taxes, et ce, en vertu de la résolution 19-07-279 ;

Considérant qu'après l'analyse du décompte no. 1 par la firme E3xperts mandatée pour la surveillance des travaux, celle-ci juge la demande de paiement conforme aux travaux effectués et recommande le paiement demandé dans ce décompte no. 1 au montant de 107 145,52\$ incluant les taxes.

Proposé par le conseiller Normand Déragon  
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil autorise le paiement du décompte no.1 à Constriction Deric Inc d'un montant de 107 145,52\$ incluant les taxes.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

20-04-120

**Octroi d'un mandat - Eurofins Environex – Analyse en laboratoire**

Considérant que les analyses en laboratoire des échantillons d'eau potable et des eaux usées sont faites par Eurofins Environex depuis plusieurs années à la satisfaction de la Ville de Bedford ;

Considérant qu'Eurofins Environex a présenté les offres de service C-24915, C-24916, C-24917 ET C-24918 pour l'analyse en laboratoire pour l'année 2020 et que les augmentations des prix unitaires par rapport à ceux de 2019 sont jugées acceptables.

Proposé par le conseiller Normand Déragon  
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil octroie un mandat d'analyse en laboratoire des échantillons d'eau potable et des eaux usées à la firme Eurofins Environex, à prix unitaire selon les offres de services ci-haut mentionnés et ce, pour un montant à titre indicatif de 8 987\$ plus les taxes applicables.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

20-04-121

**Entente intermunicipale avec Stanbridge Station – Eaux usées**

Considérant qu'une première entente pour le traitement des eaux usées a été signée en 1994 entre la Ville et la Municipalité de Stanbridge Station, laquelle a été dénoncée par la Ville le 8 janvier 2013 en vertu de la résolution 13-01-05 ;

Considérant que malgré la dénonciation de l'entente, le service de traitement des eaux usées a continué d'être donné par la Ville, et ce, selon les modalités de l'entente dénoncée et que les parties souhaitent intégrer à la nouvelle entente le paiement des services rendus entre 2013 et 2019 ;

Considérant que la Ville et la Municipalité de Stanbridge Station ont convenu des conditions d'une nouvelle entente intermunicipale pour la fourniture d'un service de traitement des eaux usées capté par le réseau de la Municipalité et la conduite d'amenée, et ce, conformément aux articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* et aux mêmes effets que les articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et ville*.

Proposé par la conseillère Marie-Eve Brin  
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil autorise le maire et le directeur général à signer l'entente intermunicipale de traitement des eaux usées de la Municipalité de Stanbridge Station.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

20-04-122

**Entente intermunicipale avec Stanbridge Station – Eau potable**

Considérant que la Ville de Bedford et la Municipalité de Stanbridge Station ont convenu des termes et conditions d'une entente intermunicipale pour la fourniture d'un service d'alimentation en eau potable conformément aux articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* et aux mêmes effets que les articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et ville* ;

20-04-122  
(suite)

Considérant que la Ville et la Municipalité souhaitent également intégrer à ladite entente les modalités de paiement des sommes dues pour les services rendus par la Ville entre 2014 et 2017.

Proposé par la conseillère Chantal Fontaine  
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil autorise le maire et le directeur général à signer l'entente intermunicipale de traitement des eaux usées de la Municipalité de Stanbridge Station.

ADOPTÉE

20-04-123

**Entente intermunicipale avec Canton de Bedford – Eaux potable et usées**

Considérant que la Ville de Bedford et la Municipalité du Canton de Bedford ont convenu des termes et conditions d'une entente intermunicipale pour la fourniture d'un service d'alimentation en eau potable et de transport et d'assainissement des eaux, et ce, conformément aux articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* et aux mêmes effets que les articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et ville* ;

Proposé par la conseillère Marie-Eve Brin  
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil autorise le maire et le directeur général à signer l'entente intermunicipale relative à l'alimentation en eau potable et d'un service de transport et d'assainissement des eaux usées de la Municipalité du Canton de Bedford, laquelle est valide jusqu'au 31 décembre 2020.

ADOPTÉE

20-04-124

**Demande de subvention – Hockey Mineur District de Bedford – 2019-2020**

Considérant que la ligue de Hockey mineur du District de Bedford a transmis sa liste de joueurs qui résident sur le territoire de la Ville de Bedford, et ce, pour la saison 2019-2020.

Proposé par la conseillère Mona Beaulac  
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil autorise la contribution d'un montant de 5 800\$ à la ligue de Hockey Mineur du District de Bedford, représentant un montant de 100\$ par joueurs demeurant à la Ville de Bedford pour un total de 58 joueurs.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

20-04-125

**Soirée Hommage aux Bénévoles 2020 - Centre d'Action Bénévole de Bedford et Environ**

Considérant que le Centre d'Action Bénévole de Bedford et Environ (CABBE) célébrera cette année son 40e anniversaire ;

Considérant que le CABBE tient à honorer les bénévoles de la région et pour ce faire tiendra un souper-bénéfice à l'Euro-Spa, samedi le 2 mai prochain, suivi d'une conférence de Monsieur Sylvain Marcel.

Proposé par la conseillère Chantal Fontaine  
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas



20-04-125  
(suite)

Que ce conseil accorde une aide financière d'un montant de 300\$ au CABBE, laquelle sera nécessaire suite aux maintes activités d'appui offertes à la communauté durant la pandémie Covid-19.

Que dans l'éventualité où l'événement se tiendra, ce conseil autorise l'achat de 8 billets pour le souper-bénéfice du Centre d'Action Bénévole de Bedford et Environ devant se tenir le 2 mai prochain, le tout représentant un montant total de 200\$.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

20-04-126

**Ajustement des salaires Camp de Jour 2020 - Loisirs de Bedford**

Considérant la hausse du taux général du salaire minimum de 0,60\$ l'heure, le faisant passer à 13,10\$ l'heure, et ce, dès le 1er mai 2020.

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance des propositions de modifications salariales des employés du camp de jour présenté au rapport 04-2020.

Proposé par le conseiller Daniel Audette  
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que ce conseil accorde les modifications salariales des employés du camp de jour tel que présenté au rapport 04-2020.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

20-04-127

**Autorisation de paiement de la contribution annuelle de l'Office d'Habitation-Brome-Missisquoi**

Proposé par la conseillère Chantal Fontaine  
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil autorise le paiement de 24 066\$ représentant de la contribution de la Ville de Bedford au déficit d'exploitation pour le budget 2020 de l'Office d'Habitation Brome-Missisquoi.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

20-04-128

**Demande de PIIA – 156 rue de la Rivière – Revêtement extérieur**

Considérant les informations et les documents déposés pour remplacer le revêtement extérieur de la maison et du garage par un clin en bois de la compagnie Maxi Forêt posé à l'horizontale au 156 rue de la Rivière.

Proposé par la conseillère Chantal Fontaine  
Appuyé par le conseiller Normand Déragon

Que ce conseil autorise, tel que recommandé par le CCU, la demande de PIIA au 156 rue de la Rivière pour la pose d'un nouveau revêtement extérieur conformément aux documents déposés.

ADOPTÉE

20-04-129

**Demande de PIIA – 79 rue Principale – Escalier extérieur**

Considérant les informations et les documents déposés pour installer un escalier extérieur en bois traité avec des marches en fibre de verre de couleur grise au 79 rue Principale ;

Considérant qu'il est important que cet escalier se fonde avec le bâtiment nouvellement rénové.

Proposé par la conseillère Mona Beaulac  
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil autorise, tel que recommandé par le CCU, l'installation d'un escalier extérieur au 79 rue Principale conformément aux informations et documents déposés à la condition que la main courante et la structure en bois de l'escalier soient teintées du même gris que celui utilisé pour le revêtement extérieur du bâtiment.

ADOPTÉE

20-04-130

**Modification de procédure d'adoption de la demande de PPCMOI au 47 Avenue des Pins**

Considérant que par sa résolution 20-03-100 du 3 mars 2020, le conseil a adopté le premier projet de résolution d'autorisation d'un PPCMOI pour la transformation d'une résidence unifamiliale en maison de chambres au 47, Avenue des Pins ;

Considérant qu'en vertu de l'Arrêté numéro 2020-008 de la Ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 22 mars 2020, le déplacement ou le rassemblement de citoyens, y compris toute procédure référendaire doit être suspendue sauf lorsqu'elle se rattache à un acte désigné comme prioritaire par un vote à la majorité des deux tiers des voix des membres du conseil, auquel cas la consultation publique et le processus référendaire sont remplacés par une consultation écrite ;

Considérant que le conseil estime que l'objet visé par le PPCMOI sert à loger des travailleurs saisonniers du domaine agro-alimentaire qui est un secteur primordial à l'économie et à la population en ces temps d'urgence sanitaire ;

Considérant que ce projet ne nécessite pas de travaux de transformation au bâtiment.

Proposé par la conseillère Chantal Fontaine  
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil déclare que le projet de PPCMOI adopté par la résolution 20-03-100 est prioritaire ;

Qu'en conséquence, ce conseil accepte d'enclencher la procédure de consultation écrite, selon ce que prévoit l'Arrêté numéro 2020-008 daté du 22 mars 2020 et les notes explicatives du MAMH publiées sur son site WEB à cet effet.

ADOPTÉE

20-04-131

**Analyse des stationnements – 110 rue Rivière**

Considérant la demande déposée le 5 mars 2020 par Lofts & Co Inc. et les raisons invoquées pour réduire le nombre de cases de stationnement requis de 150 à 136 cases, au 110 rue de la Rivière ;

Considérant le plan de lotissement préparé par Denicourt arpenteurs géomètres, daté du 18 juin 2019 et portant la minute 33775-3 qui illustre l'aménagement des espaces de stationnement pour desservir le 110 rue de la Rivière ;

20-04-131  
(suite)

Considérant que ce plan a été approuvé par la résolution 19-07-295 et inclut certaines conditions, notamment celle de procéder à l'aménagement des espaces de stationnement situés sur les lots 5 603 563 et 5 603 564 avant le 22 août 2021, ou à une date ultérieure à la convenance du conseil si le propriétaire en fait la demande ;

Considérant le tableau d'occupation des lieux et les plans d'accompagnement déposés par Philippe St-Germain, architecte, portant le numéro de dossier 20-2402, datés du 12 février 2020 et révisés le 17 mars 2020 ;

Considérant que ce tableau démontre que le nombre de cases de stationnement requis en fonction des dispositions réglementaires applicables pour les usages actuels et ceux projetés est de 136 cases ;

Considérant que le nombre de cases de stationnement disponibles sur les terrains restants pour desservir l'immeuble du 110 rue de la Rivière est de 136 cases ;

Considérant que cette demande a pour objectif de pouvoir vendre le lot 5 603 672 pour assurer la viabilité d'un projet de construction d'un immeuble multifamilial à l'intersection des rues Champagne et Élisabeth sur le lot 6 330 564 ;

Considérant que le tableau d'occupation des lieux démontre également que des *ateliers d'artisans et d'artistes* sont prévus dans les locaux vacants situés au rez-de-chaussée de l'édifice contrairement à la réglementation applicable, où cet usage est autorisé uniquement à l'étage ;

Considérant la tendance actuelle dans l'occupation des locaux et la cohabitation harmonieuse entre les différents types d'usages présents.

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas  
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que ce conseil autorise la réduction du nombre de cases de stationnement de 150 à 136 au 110 rue de la Rivière aux conditions suivantes :

1. En aucun temps le nombre de cases de stationnement requis en fonction de l'occupation des lieux ne devra excéder 136 cases de stationnement à moins d'avoir, au préalable, obtenu une autorisation du conseil à cet effet ;
2. Il est de la responsabilité de Lofts & Co Inc. de veiller à louer ses locaux à des fins assurant la conformité aux exigences réglementaires et à la présente entente, et ce en tout temps ;
3. La mise à jour du tableau d'occupation des lieux devra être réalisée annuellement et déposée au service de l'aménagement, au plus tard le 31 janvier de chaque année ;
4. Le lot 5 603 672 devra uniquement servir à des fins de stationnement dans le cadre de la réalisation d'un projet de construction d'un immeuble multifamilial ou de tout autre projet qui aura été préalablement autorisé par résolution de conseil.

Que ce conseil demande au Service de l'aménagement d'amender le règlement de zonage afin de permettre les « *ateliers d'artisans et d'artistes* » tant au rez-de-chaussée qu'à l'étage des immeubles situés dans la zone IA-1 ;

Qu'à compter de la date de la présente, ce conseil autorise l'usage « *ateliers d'artisans et d'artistes* » au rez-de-chaussée des immeubles situés dans la zone IA-1 pour ne pas pénaliser le propriétaire en raison des délais encourus par une procédure d'amendement au règlement de zonage et des mesures extraordinaires entourant le COVID-19 interdisant la tenue d'une assemblée publique de consultation inhérente à une telle procédure.

Que la procédure d'amendement soit entamée dès que la situation le permet.

ADOPTÉE

20-04-132

**Octroi de mandat et autorisation de signature - Acquisition du lot 6 300 563 rue Champagne**

Considérant la résolution 19-07-295 autorisant le remplacement du lot 5 603 255 afin de créer les lots 6 300 561 à 6 330 564 au 110 rue de la Rivière ;

Considérant qu'une des conditions reliées à l'autorisation de ce projet de morcellement est que le propriétaire cède gratuitement à la Ville le lot 6 330 563 d'une superficie de 379,4 m<sup>2</sup> équivalent au 10% de superficie pour fins de parcs exigé en vertu du règlement de lotissement 700-11 ;

Considérant l'engagement écrit daté du 20 août 2019 déposé par le propriétaire pour rencontrer cette exigence.

Proposé par la conseillère Mona Beaulac  
Appuyé par le conseiller Normand Déragon

Que ce conseil mandate un notaire pour préparer les documents requis pour procéder à l'acquisition du lot 6 330 563 ;

Que ce conseil autoriser le maire et le directeur général à signer tous les documents nécessaires à ladite transaction.

ADOPTÉE

20-04-133

**Autorisation de paiement – Entretien et service d'horticulture pour 2020**

Considérant que le besoin d'entretenir les plantes ainsi que les aménagements existants dans le territoire de la Ville de Bedford et qu'un contrat a été octroyé à Madame Sylvie Ditcham à cet effet, et ce, en vertu de la résolution 20-02-67.

Proposé par le conseiller Daniel Audette  
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Tougas

Que ce conseil autorise le paiement à Madame Sylvie Ditcham, d'un montant de 6 000\$ incluant les taxes, ledit montant représentant les frais pour les 3 premiers mois de son mandat pour l'année 2020.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

20-04-134

**Paiement des comptes mensuels**

Proposé par le conseiller Normand Déragon  
Appuyé par la conseillère Mona Beaulac

Que ce conseil autorise le paiement des comptes mensuels totalisant la somme de 170 247,02\$ sur la liste présentée aux membres du conseil de la Ville de Bedford, le 7 avril 2020.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

20-04-135

**Autorisation de paiement – Divex Marine – Inspection d'une conduite d'eau brute**

Considérant que dans le cadre du projet de réfection de la prise d'eau brute de l'usine de traitement d'eau potable, la Ville octroyé un contrat à Divex Marine inc. et ce, en vertu de la résolution 19-10-423.

20-04-135  
(suite)

Proposé par la conseillère Marie-Eve Brin  
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil autorise le paiement à Divex Marine d'un montant de 5 363,58\$ incluant les taxes, et ce, pour l'inspection d'une conduite d'eau brute de l'usine de filtration.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

20-04-136

**Autorisation – « Food Truck » – Centre communautaire Georges-Perron**

Considérant la demande reçue par Julien Dupasquier de l'Érablière La Coulée Suisse pour offrir des repas de cabane à sucre à partir d'un Food Truck dans le stationnement du Centre communautaire Georges-Perron ;

Considérant qu'il s'agit d'un service à l'auto, que les commandes sont prises par le personnel de l'entreprise, que les clients restent toujours à l'intérieur de l'habitacle de leur véhicule et que cette formule n'est pas considérée comme un rassemblement ;

Considérant que toutes les consignes gouvernementales mises en place dans le cadre du COVID-19 sont suivies et mises à jour au fur et à mesure qu'elles sont modifiées par le gouvernement ;

Considérant que l'entreprise désire opérer cette activité une fois par mois, le 2e vendredi du mois, en débutant ce vendredi 10 avril 2020 et les 8 mai et 12 juin par la suite ;

Considérant que cet évènement se déroule de 16h00 à 20h00 et attire en moyenne 150 à 200 voitures ;

Considérant que si nécessaire, un membre du personnel de l'entreprise peut endosser un dossard pour assurer la sécurité des lieux et faire respecter la consigne de rester à l'intérieur des véhicules ;

Considérant que la publicité de cet évènement est faite à partir du compte Facebook de l'entreprise ;

Considérant que l'entreprise aimerait utiliser une prise électrique de 120 volts pour l'éclairage et la ventilation du camion ;

Considérant que l'entreprise offre de payer des frais de 100\$ par évènement pour couvrir les frais électriques, l'utilisation du stationnement et les poubelles ;

Considérant que la Ville n'a pas l'intention de gérer les ordures reliées à ces évènements.

Proposé par la conseillère Marie-Pier Tougas  
Appuyé par la conseillère Marie-Eve Brin

Que ce conseil autorise Julien Dupasquier de l'Érablière La Coulée Suisse à utiliser le stationnement du Centre communautaire Georges-Perron au 14 rue Philippe-Côté pour garer et opérer son Food Truck les vendredis 10 avril, 8 mai et 12 juin 2020 ;

Que ce conseil accorde cette autorisation moyennant un montant de 100\$ par évènement pour couvrir les frais d'électricité et d'utilisation des stationnements. Un chèque libellé au nom de la Ville de Bedford et identifiant clairement l'activité devra être déposé dans la boîte installée à l'extérieur de l'hôtel de ville pour la réception des comptes de taxes.

ADOPTÉE

20-04-137

**Achat et installation de compteurs d'eau – Les compteurs d'Eau du Québec**

Considérant que la Ville de Bedford doit assurer la mise en œuvre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable ;

Considérant que cette stratégie prévoit la mise en place de compteurs d'eau afin de valider les données de consommation et d'identifier le volume des fuites sur le réseau de distribution ;

Considérant que ces données permettront à la Ville d'améliorer ses interventions et cibler ses investissements de façon à réduire la perte d'eau potable ;

Considérant que la Ville doit procéder à l'installation de 60 compteurs d'eau d'ici septembre 2021 ;

Considérant que la Ville compte procéder à l'achat et à l'installation des équipements en deux phases de 30 compteurs par année ;

Considérant que les besoins de la Ville prévoient l'achat des compteurs d'eau, achat d'un système de collecte de données et l'installation des compteurs d'eau chez les résidents participants ;

Considérant que l'analyse effectuée par l'administration municipale recommande un fournisseur en particulier, soit l'entreprise Les compteurs d'Eau du Québec ;

Considérant que les prix budgétaires obtenus permettent de négocier de gré à gré avec l'entreprise, et ce, tout en respectant les dispositions du Règlement de gestion contractuelle de la Ville.

Proposé par le conseiller Normand Déragon  
Appuyé par le conseiller Daniel Audette

Que ce conseil autorise l'administration municipale de négocier de gré à gré avec l'entreprise Les compteurs d'Eau du Québec afin d'assurer la fourniture et l'installation de 60 compteurs, ainsi qu'à l'achat des équipements nécessaires pour effectuer la collecte des données, le tout sur une période de deux ans et en deux phases de 30 compteurs d'eau ;

Que ce conseil demande qu'une attention particulière soit portée sur les garanties offertes par le fournisseur.

« Je, directeur général de la Ville de Bedford, certifie que les crédits budgétaires sont suffisants aux fins de la présente dépense ».

ADOPTÉE

20-04-138

**Levée de la séance**

Proposé par la conseillère Mona Beaulac  
Appuyé par la conseillère Chantal Fontaine

Que la séance soit levée à 17h15.

ADOPTÉE

---

 Yves Lévesque, Maire

---

 Guy Coulombe, Directeur général et secrétaire-trésorier